



Donation-usufruit pendant une procédure / information cachée

Par **jerome71**, le **07/05/2023** à **10:13**

Bonjour,

J'aimerais avoir votre avis sur une "attitude" face à un tribunal, je vous expose les faits.

Monsieur X engage une procédure concernant la reconnaissance d'un droit de passage contre monsieur Y le 15/01/18 alors seul propriétaire de la parcelle en cause.

La procédure se déroule, les mois passent, monsieur Y conclue en son seul nom le 15/02/19 devant le tribunal en sachant qu'une donation avait été faite 6 mois plus tôt pendant la procédure et que donc la procédure ne devrait plus être dirigée uniquement contre lui.

Y-a-t-il une dissimulation d'information de la part de monsieur Y ou est-ce à monsieur X d'assumer la "perte" de cette information dont il n'aurait pu avoir connaissance ?

Merci

Cordialement